

VOTONS **SNESUP-FSU**

pour défendre notre statut d'enseignant - chercheur,
pour améliorer nos conditions de travail et nos carrières
pour défendre toutes les missions du service public d'enseignement supérieur et de recherche

Ce vote concerne l'exercice quotidien de notre métier !

Le comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) est une instance nationale, constituée uniquement de représentants élus des organisations syndicales. Elle est obligatoirement consultée sur toute question relative aux statuts, carrières, recrutement, promotions et service des enseignants-chercheurs (E-C).

Face à la dégradation de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis 10 ans, nos conditions de travail se dégradent sous l'impact des lois Pacte pour la recherche et LRU, de l'application des responsabilités et compétences élargies (RCE) et de la loi ESR de 2013 :

- austérité budgétaire et déstructuration du service public national ;
- dilution de nos missions fondamentales de formation et de recherche ;
- omniprésence des financements sur projets et baisse des crédits récurrents, manque de financements de thèses, précarité de plus en plus longue des jeunes collègues.

Les élus SNESUP-FSU au sein du CTU s'engagent

Ils défendront nos conditions de recrutement, de carrière, de travail, dans un cadre national statutaire, comme ils l'ont fait lors des mandats précédents : missions fondamentales des enseignants-chercheurs, importance des procédures et des instances nationales, refus du localisme, du clientélisme et des passe-droits, amélioration des conditions de travail, rôle du CNU.

Quelques exemples d'amendements défendus par les élus SNESUP-FSU en 2014,
lors de l'examen du décret statutaire (en janvier) et du décret sur le CNU (en octobre)

- droit à la recherche : libre choix du laboratoire et des thèmes (contre : SGEN, abstention : UNSA)
- service : réputé fait si l'administration ne peut attribuer un service complet (contre : SGEN et UNSA)
- mutations : contingent national d'emplois réservés (contre : SGEN ; NPPV : UNSA, CGT, SupAutonome)
- CRCT : contingent national égal à 10 % des effectifs (abstention : SGEN et UNSA ; NPPV : CGT)
- carrières : fusion des classes PR1 et PR2 (contre : SGEN et UNSA ; NPPV : CGT)
- recrutements : suppression des dispenses de qualification ou de doctorat (abstention : SGEN ; contre : UNSA)
- composition du CNU : refus de l'ouverture des sections aux chercheurs du privé (contre : SGEN)

NPPV = ne prend pas part au vote ; pour chaque amendement, les organisations syndicales non mentionnées ont voté pour.

VOTONS POUR LA LISTE **SNESUP-FSU**

Liste doublement paritaire, représentative de la diversité des établissements, des disciplines et des corps.
Choisissons le syndicalisme d'action et de proposition, combatif et rassembleur.

Marc Neveu
PU - Université de Bourgogne



Julie Claustre-Mayade
MCF - Université Paris 1



Florence Jany-Catrice
PU - Université Lille 1



Heidi CHARVIN
MCF - Université de Rouen



Françoise PAPA
MCF - Université Grenoble 3



Catherine Deville-Cavellin
PU - Université Paris Est Créteil



Jean FABBRI
MCF - Université de Tours



Thierry LABICA
MCF - Université Paris Ouest



Anne ROGER
MCF - Université Lyon 1



Vincent PEYROT
PU - Université Aix-Marseille



Hervé CHRISTOFOL
MCF - Université d'Angers



Muriel CORET
MCF - Université de Poitiers



Christine DUPRAT
MCF - Université Toulouse 3



Jacques HAIECH
PU - Université de Strasbourg



Olivier DAVID
PU - Université Rennes 2



Bertrand GEAY
PU - Université de Picardie



Alet VALERO
PU - Université Jean Jaurès Toulouse 2



Isabelle BRUNO
MCF - Université Lille 2



Bruno VIARIS
MCF - Université Paris Sud



Dominique FAUDOT
PU - Université de Bourgogne

